**Cas : Albert Woodfox, États-Unis**

Procureur général de l’État de Louisiane

*Attorney General of Louisiana,*

*Office of the Attorney General,*

*1885 North Third Street*

*Baton Rouge*

*LA 70802*

*États-Unis*

Monsieur le Procureur général,

Albert Woodfox, incarcéré en Louisiane, est détenu depuis plus de 40 ans à l'isolement pour un crime qu'il a toujours nié avoir commis. Ces décennies d'isolement et de privations, qualifiées de torture par le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, ont eu des répercussions dramatiques sur sa santé.

La procédure judiciaire à son encontre a été à tel point entachée d'irrégularités que sa condamnation a été annulée trois fois, et pourtant cet homme n'a toujours pas été libéré. Aucune preuve matérielle ne le reliait au crime pour lequel il a été condamné et sa culpabilité présumée reposait essentiellement sur la déclaration douteuse d’un autre détenu, qui a été gracié en échange de son témoignage.

En tant que procureur général de l'État de Louisiane, vous avez le pouvoir de mettre fin à cette injustice. Après des décennies de conditions cruelles et inhumaines en détention à l'isolement, je vous demande d'autoriser la libération immédiate d’Albert Woodfox.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma considération distinguée.